

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250324-DEL202511-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-11

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

Date de la convocation :

11 mars 2025

Date d'affichage :

11 mars 2025

Objet de la délibération :

COTISATION

ASSOCIATION

ARCHIPEL HOUAT-HOËDIC

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à seize heures et vingt-et-une minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : Philippe LE FUR, François LE ROUX, Joseph SCOUARNEC, Marie-Renée EYMARD, Maryvonne PERRON, Frédéric LE ROUX, Roland TOURNIER, Matthieu GAILLARD, May DE FOUGEROLLES, Claudine LE BERRE

Absents :

Secrétaire de séance : May DE FOUGEROLLES

Conformément à la convention de partenariat entre Houat et Hoëdic signé le 7 septembre 2021 prévoyant une cotisation de chaque île pour des fins d'intérêt commun, la cotisation est assise sur le nombre d'habitants à raison d'un euro par habitant.

Conformément à la décision prise lors de l'assemblée générale de l'association en 2023 et validée par les deux maires des communes, cette cotisation a été réévaluée à deux euros par habitant.

Après délibération,

Le conseil municipal, avec voix pour et Absentions, APPROUVE le versement d'une subvention de 450 euros à l'association Archipel Houat-Hoedic.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

